



## Condamnation pour détournement de fonds

Par **madmes**, le **29/07/2013** à **14:19**

Bonjour,

Condamné en 2001 après avoir avoué à mon employeur un détournement de fonds suite à mon activité de commercial en assurance vie et bons anonymes, j'indemnise à hauteur de 100 € par mois? mon ancien employeur, via un huissier chargé de récupérer chaque mois cette somme. Je lui dois à peu près 220.000 €. J'indemnise la société qui a déjà indemnisé les clients spoliés par mon action.

Quelqu'un pourrait me dire s'il y a un moyen de ne plus payer cela?

Par avance, merci.

Par **Tisuisse**, le **30/07/2013** à **08:45**

Bonjour,

Le seul moyen de ne plus avoir à payer est de régler, en une seule fois, la totalité des sommes qui restent dues, intérêts compris.